

Bibliothèque de la Cour : nouveau portail documentaire

08/02/2022



Bibliothèque de la Cour de cassation - Photo : Arnaud Chicurel

La bibliothèque de la Cour de cassation met en ligne de son nouveau portail documentaire.

[ACCÉDEZ AU PORTAIL DOCUMENTAIRE >](#)

Une offre de documentation plus accessible

Ce portail donne accès au catalogue complet de la bibliothèque, c'est-à-dire à l'ensemble de nos **30 000 titres de monographies, codes, thèses et brochures**, interrogeables par mots-clés dans les modules de « recherche simple » et de « recherche avancée ».

Un **abécédaire des périodiques** indique les états de collection de nos **600 titres de périodiques** (revues, journaux, bulletins...), que ceux-ci soient anciens ou en cours d'abonnement.

Une actualité documentaire valorisée

Nos acquisitions significatives du mois sont mises à la Une de **notre rubrique « nouveautés »** où figurent à la fois les dernières livraisons de « codes » et les achats d'ouvrages doctrinaux les plus récents (« monographies » et « manuels »).

Une bibliothèque accessible au monde de la recherche

En raison de la conservation de nombreux ouvrages anciens, rares ou précieux, la bibliothèque de la Cour de cassation est ouverte à la **recherche universitaire**. Elle accueille les chercheurs en histoire du droit et de la justice, et ceux spécialisés dans le domaine de l'histoire du livre et de l'édition. L'accès au fonds patrimonial est gratuit ; il se fait uniquement sur rendez-vous, après demande motivée transmise par mail ou courrier au conservateur de la bibliothèque. Les documents sont à consulter sur place uniquement, aucun prêt à l'extérieur ne peut être consenti. La reproduction des documents anciens est soumise à des conditions qui sont spécifiées lors de l'accès aux espaces de recherche.

Contact

Courriel

biblio.courdecassation@justice.fr

Courrier postal

5 quai de l'Horloge - TSA 79201 - 75055 Paris Cedex 01

Téléphone

Accueil

+33(0)1 443 26 436

Conservateur

+33(0)144 32 64 38

Par Philippe Galanopoulos, conservateur des bibliothèques de la Cour de cassation